

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION AUX ENSEIGNEMENTS DE LT DÉVELOPPEMENT SARL FORMATION CONTINUE

DATES ET LIEUX

Les dates et lieux des cours ou stages sont :

- soit fixés par convention entre un ou plusieurs "demandeurs de formation", au sens de la loi (entreprise ou groupe d'entreprises) et LT DÉVELOPPEMENT SARL,

LT DÉVELOPPEMENT SARL peut également organiser à la demande de tout autre organisme de formation, des stages réservés au personnel des entreprises ayant signé une convention de formation avec cet organisme.

Les cours ou stages se déroulent :

- soit dans les locaux de tout organisme de formation professionnelle avec lequel LT DÉVELOPPEMENT SARL a pris les arrangements nécessaires,
- soit dans l'entreprise ou tout lieu approprié de son choix.

INSCRIPTION

Les entreprises d'au moins dix salariés et sans convention avec LT DÉVELOPPEMENT SARL sont invitées, conformément à la loi, à signer une convention simplifiée (sauf intervention d'un autre organisme de formation ayant conclu avec LT DÉVELOPPEMENT SARL un accord de prestation de service).

FRAIS D'ENSEIGNEMENT

a) - Montant : Pour les frais de formation, le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre l'entreprise et LT DÉVELOPPEMENT SARL. Ces frais d'enseignement sont soumis au taux légal de la T.V.A.

b) - Paiement : Les frais de formation sont acquittés à réception de facture.

Ils sont à la charge de l'employeur ou, dans le cas particulier d'un congé de formation, du salarié.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées sur la base de l'intérêt au taux légal majoré de 50 %, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40 €.

c) - Justification : Pour chaque action, LT DÉVELOPPEMENT SARL émet une facture qui tient lieu, le cas échéant, de pièce justificative.

ANNULATION D'INSCRIPTION

En cas d'annulation d'inscription à un stage interentreprises, les règles suivantes sont applicables :

- annulation notifiée plus de quinze jours avant le début de l'enseignement par l'entreprise : aucune charge ou frais n'est imputé à l'entreprise (ou au salarié),

- annulation notifiée moins de quinze jours avant le début de l'enseignement par l'entreprise ou absence d'un stagiaire sans annulation préalable : les sommes effectivement dépensées ou engagées par LT DÉVELOPPEMENT SARL pour l'exécution de cette formation restent à la charge de l'entreprise (ou du salarié).

LT DÉVELOPPEMENT SARL se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'en informer le client dans les plus brefs délais et ce sans indemnités, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation,

En cas d'annulation d'un stage dans l'entreprise ou réservé à un groupe d'entreprises (intra) moins de quinze jours avant le début de l'enseignement, les sommes effectivement dépensées ou engagées par LT DÉVELOPPEMENT SARL pour l'exécution de cette formation restent à la charge de l'entreprise.

Toute action de formation engagée est due en totalité.

ANNULATION OU REPORT DE STAGE :

Certaines circonstances peuvent entraîner, de la part de LT DÉVELOPPEMENT SARL, soit l'annulation d'un cours ou d'un stage, soit son report à une date ultérieure. Dans ce cas, les entreprises (ou les salariés), sauf dispositions contraires d'une convention de formation :

- sont avisés en principe au moins une semaine avant le début prévu de l'enseignement;
- ne supportent aucune charge ou frais.

En cas de changement de date, les entreprises (ou les salariés) ont le choix entre le remboursement des sommes éventuellement versées et le report de leur(s) inscription(s) pour un cours ou stages ultérieur.

SITUATION DES PARTICIPANTS :

Les participants salariés aux cours et stages de LT DÉVELOPPEMENT SARL doivent obligatoirement bénéficier :

- soit d'une autorisation d'absence du fait de leur inscription par l'employeur,
- soit d'un congé de formation accordé sur leur demande par cet employeur.

Tous les stagiaires dont la rémunération est maintenue par l'employeur restent affiliés au régime de Sécurité Sociale dont dépend leur activité salariée. En cas contraire, ils sont couverts par l'Etat suivant les dispositions des articles L980.1 à L980.6 du Code du Travail.

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Il appartient aux entreprises d'au moins dix salariés de prendre en compte les frais d'enseignement versés à LT DÉVELOPPEMENT SARL, pour la détermination du montant de leur participation au financement de la formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par le Code du Travail.

Les conditions d'imputabilité des dépenses de formation sont fixées par la partie VI du livre III du Code du Travail et par les circulaires afférentes.

La circulaire du Secrétariat Général de la formation professionnelle du 16 octobre 1980 précise, en particulier, les conditions d'imputation des actions de formation à la sécurité.

LT DEVELOPPEMENT, membre du réseau **Cadre Expert**

22, rue Saint Eloi - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél.: 03 26 26 85 47 Portable: **06 28 23 18 28**

lionel.toulemonde@lt-developpement.fr

www.cadre-expert.fr www.lt-developpement.fr

Siret 503 210 387 00018 - Code Ape 7022 Z – SARL au Capital de 10 0000 €